Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA Chambre d'économie et d'utilité publique XLVe ANNÉE Paraît une fois par mois Nº 8 Août 1974

SOMMAIRE

La qualité de la vie (179) — Première conférence d'action sociale de la commission sociale de l'ADIJ (181); Ouverture de la conférence, par M. F. Savoye (181); Présentation de la commission sociale de l'ADIJ, par M. G. Rais (182); Présentation du secrétariat d'enquêtes et des groupes de travail de la commission sociale de l'ADIJ, par M. G. Nusbaumer (184); Synthèse des groupes de discussion (188); Conclusion — Le temps qui nous manque, par M. Robert Schnyder (198) — Chronique économique (206).

La qualité de la vie

Si on prend l'exemple de la tuberculose, on constate que cette maladie contagieuse est pratiquement neutralisée, même si l'existence du bacille de Koch est toujours patente. On peut affirmer que les risques de tomber malade sont minimes. Face à cette maladie, la politique sociale poursuivie peut être définie comme préventive, c'est-à-dire que l'on tend à empêcher la maladie de se déclarer. On ne peut pas dire que le fait de neutraliser la tuberculose conduise à l'inaction, au contraire, un arsenal de moyens techniques et humains sont mis en œuvre dans ce but. Plutôt que de se donner les moyens de remédier au mal, dans le cas présent, on s'est acquis les moyens de le prévenir, satisfaisant ainsi au proverbe « prévenir vaut mieux que quérir ».

La science est l'outil de la prévention efficace, la découverte du bacille de Koch a permis la vaccination. La science permet de déceler les causes des problèmes qui se posent. Elle donne en outre le moyen de prévoir, dans les limites du raisonnable, et d'établir ainsi une politique prospective. Si nos ancêtres prévenaient les souffrances, dans une atmosphère supersticieuse, en s'interdi-

sant ou en s'obligeant d'accomplir certains actes et en obéissant à des tabous, ils ne réussissaient pas à supprimer toutes les calamités et autres afflictions. Il est cependant remarquable de constater la détermination permanente de l'homme à prévenir, c'est une disposition de l'esprit humain.

Le but est toujours le même : vivre bien. Arriver à une qualité de vie donnant à chacun le sentiment de bien vivre constitue à l'heure actuelle un slogan à la mode. Mais qu'entend-on par là. Un comité de travail de l'Organisation de coopération et de développement économique, plus connue sous le sigle d'OCDE, s'est penché sur ce problème dans le cadre de l'examen des aspects qualitatifs de la croissance économique. Non seulement, ce comité de travail a tenté une définition, mais il est allé plus loin en essayant de mesurer le bien-être social. La qualité de vie, à notre sens, ne saurait être définie objectivement, le bonheur aura toujours sa composante subjective. Il est toutefois certain qu'elle comporte une série de dimensions objectives: santé, épanouissement personnel, qualité du travail, loisirs, environnement, etc. Il faut également voir